

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

-----

**Délibération n°2022-142**

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT**

Monsieur le Président propose d'accepter les remboursements de frais engagés par deux agents communautaires sur leurs deniers personnels.

Le Président propose à l'assemblée d'autoriser le remboursement des frais engagés par le personnel communautaire, à savoir :

- Office de tourisme : acquisition de publicité pour l'annonce de recrutement sur la plateforme Indeed Jobs pour le poste de chargé de communication (remboursement à Benjamin GACHET pour un montant de 17,55 €)
- Petite enfance : acquisition de voiles d'ombrage pour les multiaccueils dans le cadre d'une promotion sur un site internet (remboursement à Elodie MATHIEU pour un montant de 139,80 €)

.../...

(suite délibération n°2022-142)

Le conseil communautaire,

Considérant l'achat de prestations numériques pour augmenter l'audience numérique d'une publication sur la plateforme « Indeed jobs » pour le poste de chargé de communication, et considérant que l'Office de tourisme ne dispose pas d'une régie d'avance ni d'une carte bancaire pour ses achats en ligne,

Considérant l'acquisition de voiles d'ombrage pour les multiaccueils dans le cadre d'une promotion sur un site internet et considérant que le budget annexe petite enfance ne dispose pas d'une régie d'avance ni d'une carte bancaire pour ses achats en ligne, (remboursement à Elodie MATHIEU pour un montant de 139,80 €)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 17,55 € à Benjamin GACHET, directeur de l'office de tourisme, suite à un paiement en ligne au moyen de sa carte bancaire personnelle,

AUTORISE le remboursement de la somme de 139,80 € à Elodie MATHIEU, coordinatrice petite enfance, suite à un paiement en ligne au moyen de sa carte bancaire personnelle.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/07/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le : 22 JUL. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2022-143**

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DU CNPE DE DAMPIERRE-E N-BURLY**

Le mandat actuel des membres de la CLI arrive à expiration le 31 juillet 2022. Aussi, le conseil communautaire est invité à procéder au remplacement de ses représentants (actuel titulaire : Hervé JACQUIER, suppléant : Emmanuel RAT), étant précisé que les représentants actuels peuvent être reconduits pour un nouveau mandat.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-022 désignant délégué titulaire, Monsieur Hervé JACQUIER et délégué suppléant, Monsieur Emmanuel RAT, à la CLI du CNPE de Dampierre-en-Burly,

Considérant que le mandat des membres actuels arrive à échéance le 31 juillet 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les mandats de M. JACQUIER en tant que titulaire et M. RAT en tant que suppléant.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Certifié exécutoire le 22 JUL. 2022  
reçu en Sous-Préfecture

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLETT (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLETT  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2022-144**

**ZONE D'ACTIVITES DE LA PINADE – REGULARISATION DE PARCELLES**

Monsieur le Président indique que l'ancienne communauté de communes du canton de Briare avait entamé l'acquisition d'une parcelle appartenant à la société d'autoroutes APRR dans la zone d'activités de la Pinade (délibération du 22 juin 2016). Il convient de procéder à la finalisation de cette transaction en vue de la vente à la société MONTEIRO pour son projet d'extension. Aussi, il sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour finaliser l'acquisition de la parcelle ci-dessous :

- Acquisition auprès de la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône de la parcelle cadastrée BW8, d'une superficie de 951 m<sup>2</sup>, au prix de 2 € HT le mètre carré soit un montant de 1 902,00 € HT.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2016-36 initiant la procédure d'acquisition de la parcelle cadastrée BW8 dans la zone d'activités de la Pinade appartenant à la société APRR ;

Vu la délibération n°2022-138 autorisant la vente de cette parcelle à la société MONTEIRO,

Considérant le projet d'extension de la société MONTEIRO  
Entendu les explications ci-dessus,

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2022-144)

ACCEPTTE l'achat à la société APRR par la communauté de communes de la parcelle cadastré BW8, d'une superficie de 951 m<sup>2</sup>, au prix de 2 € HT le mètre carré soit un montant de 1 902,00 € HT.

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer tout acter afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/7/2022

**Certifié exécutoire**  
reçu en Sous-Préfecture le : **22 JUL. 2022**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents :**  *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2022-145**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – PRIMES A L'HABITAT**

Monsieur le Vice-président rappelle le principe de l'OPAH, qui permet aux propriétaires occupants ou bailleurs d'accéder à des aides de l'Etat (via l'Anah) dans le cadre de travaux de rénovation, mais aussi des aides du Département et de la communauté de communes qui abonde le dispositif à hauteur de 8% pour les propriétaires occupants et de 5% pour les propriétaires bailleurs.

En outre, par délibération du 8 décembre 2021, le conseil communautaire a mis en place deux primes qui s'ajoutent aux aides citées ci-dessus, dans le cadre d'une rénovation éligible aux aides de l'OPAH, pour les cas suivants :

- Une prime de 2000 € « sortie de vacance » pour l'acquisition d'un logement vacant depuis plus de deux ans pour en faire sa résidence principale,
- Une prime de 2000 € « primo-accédant » pour l'acquisition d'un bien ancien (plus de 15 ans) par quelqu'un qui devient propriétaire pour la première fois.

Les premiers dossiers ont été instruits par la commission Urbanisme. 4 dossiers ont été présentés, 2 ont eu un avis favorable et 2 sont en attente de dépôt complet à l'Anah pour pouvoir être attribués.

.../...

(suite de la délibération n°2022-145)

Il est proposé au conseil communautaire de valider les attributions des primes suivantes :

- Dossier n° 719 002 (Beaulieu-sur-Loire)

Il s'agit d'un dossier de primo-accession mais pas d'un ancien logement vacant. Le montant total des travaux de rénovation est de 28 707 € TTC et le reste à charge de 10 102 €. La commission a donné un avis favorable pour la prime « primo-accédant » de 2000 €.

- Dossier n° 717 890 (Ouzouër-sur-Trézée)

Il s'agit d'un bien vacant (identifié dans le fichier LOVAC) et d'une primo-accession, le propriétaire étant auparavant hébergé chez ses parents. La rénovation porte sur l'amélioration énergétique, pour un total de travaux de plus de 40 000 € HT et un reste à charge d'environ 12 000 €. La commission a donné un avis favorable pour les deux primes de 2000 €.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-215 validant la mise en place de deux primes dans le cadre d' l'OPAH de la communauté de communes, l'une pour sortie de vacance, et l'autre pour les « primo-accédants » ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 22 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

1°) l'octroi d'une prime « primo-accédant » de 2 000 € pour le dossier n°719002 ;

2°) l'octroi d'une prime « primo-accédant » de 2 000 € et d'une prime pour sortie de vacance de 2 000 € pour le dossier n°717890 ;

Sous réserve de la signature d'une convention avec les bénéficiaires et du respect des conditions énoncées dans ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le : 22 JUL. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----  
**Délibération n°2022-146**

**BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**

Le budget supplémentaire a été retravaillé par la commission afin de tenir compte de la vacance d'une vingtaine de logements à ce jour. Les recettes ont donc été diminuées en conséquence.

Le conseil communautaire,  
Vu la nomenclature comptable M22,  
Vu l'avis de la commission finances réunie en date du 24 juin 2022,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2022 de la résidence autonomie Les Myosotis tel que présenté ci-dessous :

.../...

(suite de la délibération n°2022-146)

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
		Excédent d'exploitation reporté	148 614,12
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 656,12	Groupe 1 – Produits de la tarification	-7 000,00
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	7 253,00	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	-3 000,00
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	52 705,00	Groupe 3 – Produits financiers et produits non encaissables	
TOTAL	138 614,12	TOTAL	138 614,12
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13-Subv. Inv. Compte de résultat		001-Excédent antérieur reporté	1 213,92
16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)		10-Réserves	
20-Immos. incorporelles (frais d'études)		13-Subventions	
21-Immos. corporelles (travaux, acquisitions diverses)	1 213,92	16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	
23-Immos. en cours		28-Amortissements des immos.	
		48-Charges à étaler	
TOTAL	1 213,92	TOTAL	1 213,92



Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le :

22 JUL. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2022-147**

**DUREES D'AMORTISSEMENT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nomenclature comptable M57 a été adoptée à la place de la nomenclature M14 pour les budgets concernés. Une délibération a été prise en décembre 2021 concernant les durées d'amortissement. M. POULAIN indique que cette délibération serait à compléter de façon à fixer les durées des amortissements pour les subventions d'investissement ci-dessous :

- Aides économiques aux très petites entreprises : 5 ans
- Fonds de concours Cœurs de village : 5 ans

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2021-217 fixant les durées d'amortissement suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 24 juin 2022 ;

Considérant la nécessité de compléter la délibération n°2021-217 susvisée ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2022-147)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** les durées des amortissements pour les subventions d'investissement comme suit :

- Aides économiques aux très petites entreprises : 5 ans
- Fonds de concours Cœurs de village : 5 ans

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/07/2022

**Certifié exécutoire**  
reçu en Sous-Préfecture le :

**22 JUL. 2022**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLETT (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLETT  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2022-148**

**LOIRE ITINERANCE – SIGNATURE DE PRINCIPE**

Madame la Vice-Présidente rappelle les enjeux de la démarche portée par l'association Loire Itinérance, qui vise à terme la création d'une marque touristique autour de la « Loire sauvage » de Gien jusqu'à Roanne. La CCBLP est engagée depuis l'origine dans ce projet dont les objectifs sont cohérents avec notre projet de territoire. En effet, ils concourent à une meilleure visibilité de cette partie du bassin face à la Loire des châteaux qui est plus connue actuellement en tant que destination touristique internationale.

Le dispositif doit aboutir à la mise en place de contrats entre les collectivités associées et les régions dont elles relèvent. C'est dans ce cadre que la région Bourgogne Franche Comté attribue une bonification pour les projets identifiés dans le programme d'actions de Loire itinérance et inscrits dans le contrat de développement fluvestre, en passant le taux d'intervention de 25% à 50%. Suivant cet exemple, il serait intéressant que la région Centre-Val de Loire s'engage de manière forte, en attribuant les mêmes bonifications. Cela pourrait se matérialiser dans un contrat de développement fluvestre entre nos collectivités respectives ainsi que Voies Navigables de France.

Une signature de principe est sollicitée afin d'effectuer du lobbying auprès de la région Centre-Val de Loire pour qu'elle s'engage dans la démarche. Aussi, M. le Président propose d'adopter une délibération visant à l'autoriser à engager la CC Berry Loire Puisaye dans la démarche.

.../...

(suite de la délibération n°2022-148)

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2017-142 validant l'adhésion à Loire Destination Itinérances ;

Vu la délibération n°2017-170 validant l'adhésion à l'association de préfiguration du GIP Loire Destination Itinérances ;

Considérant la nécessité d'associer la Région Centre-Val de Loire dans ce projet ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder à une signature de principe du contrat de développement fluvestre en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté, Voies Navigables de France et l'association du canal de Roanne à Digoin ;

SOUHAITE que la région Centre-Val de Loire s'engage à son tour dans un contrat de développement fluvestre, notamment par des aides bonifiées pour les projets figurant dans le schéma directeur de Loire itinérance.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le : 22 JUL. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLETT (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLETT  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2022-149**

**CONVENTION TOURISME – ROUTE DE LA ROSE**

Tourisme Loiret a engagé une démarche territoriale identitaire intitulée « la Route de la Rose » qui s'appuie sur un grand nombre de partenaires. Dans notre territoire, le château de la Bussière est identifié pour en faire partie, mais à terme d'autres sites sont susceptibles d'être valorisés par ce parcours qui présente un fort impact touristique (création d'un jardin à Beaulieu, cosmétique à la rose à Autry-le-Châtel...). L'action de Tourisme Loiret porte sur des actions de communication et de relations publiques afin de faire connaître cet itinéraire de découverte. L'accord du conseil communautaire est sollicité pour signer une convention de partenariat et verser une cotisation de 1 600 € pour 2022, soit le même montant qu'en 2021.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-078 validant l'adhésion à la « Route de la Rose » en partenariat avec Tourisme Loiret ;

Considérant l'émergence de nouveaux projets sur notre territoire, susceptibles d'intégrer ce programme ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-président à la signer une nouvelle convention et à verser la somme de 1 600 € au titre de l'année 2022.

**Certifié exécutoire** 22 JUL. 2022  
reçu en Sous-Préfecture le :



Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Date de mise en ligne : 25/07/2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2022-150**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – AUTREMENT CLASSIQUE**

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € a été allouée pour le budget culture 2022 et propose d'en attribuer une partie comme suit :

- Les Journées du piano romantique (association Autrement classique) du 19 au 23 juillet 2022 : la commission propose une subvention totale de 12 000 € dont 6000 € dans l'enveloppe culture et 6000 € dans l'enveloppe générale. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette subvention totale de 12 000 €.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de M. le Président,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Vu le règlement des aides aux associations,

Vu l'enveloppe de 50 000 € affectée au budget culture dans le budget primitif de la communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 24 juin 2022,

Considérant l'intérêt communautaire des actions proposées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(délibération n°2022-150)

ATTRIBUE une subvention à :

- Association « Autrement Classique » (Briare) : 12 000 € dans le cadre de l'organisation des Journées du Piano romantique du 19 au 23 juillet 2022 ;

RAPPELLE que les subventions « aide au projet » sont versées après service fait, sur la base des justificatifs faisant état du bilan de l'action,

RAPPELLE que le versement des subventions est conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le : 22 JUL. 2022



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2022-151**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION L'ART DE RIEN**

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € a été allouée pour le budget culture 2022 et propose d'en attribuer une partie comme suit :

- La Petite Galerie (association L'Art de Rien) : un concours de dessin est organisé cet été avec une exposition finale lors de l'inauguration en septembre avec la remise de prix aux lauréats, dont une visite accompagnée au Louvre pour le 1er prix. La commission a donné son avis favorable pour une subvention de 600 € sur l'enveloppe culture. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette subvention de 600 €.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de M. le Président,  
Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Vu le règlement des aides aux associations,  
Vu l'enveloppe de 50 000 € affectée au budget culture dans le budget primitif de la communauté de communes,  
Vu l'avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 24 juin 2022,  
Considérant l'intérêt communautaire des actions proposées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(délibération n°2022-151)

ATTRIBUE une subvention à :

- Association « L'art de rien » (Briare) : 600 € pour l'organisation d'un concours de dessin cet été dans le cadre d'une exposition qui sera présentée lors de l'inauguration de la Petite galerie à Ousson-sur-Loire avec une remise de prix aux lauréats ;

RAPPELLE que les subventions « aide au projet » sont versées après service fait, sur la base des justificatifs faisant état du bilan de l'action,

RAPPELLE que le versement des subventions est conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président  
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne : 25/7/2022

**Certifié exécutoire**  
reçu en Sous-Préfecture le : **22 JUIL. 2022**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2022-152**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – PROJET « LE PIANO FAIT ECOLE »**

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € a été allouée pour le budget culture 2022 et propose d'en attribuer une partie comme suit :

- Le Piano fait école (association La Maison du piano historique) : le projet consiste à proposer une offre inédite dans le domaine culturel en installant des pianos dans des communes éloignées des centres urbains. Les deux communautés de communes, Gien et Berry Loire Puisaye, s'engagent dans ce projet. 4 sites seraient prévus au total. Pour notre territoire, Ouzouër et Cernoy se sont positionnées, ce qui est intéressant en termes d'éloignement géographique. Le budget annuel de fonctionnement a été chiffré à hauteur de 28 000 € de reste à charge (déduction faite des subventions mais aussi des participations financières des familles), à répartir entre les deux communautés de communes. La commission a donné un avis favorable pour participer au fonctionnement de cette nouvelle structure pour l'année scolaire 2022-2023. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette subvention d'un montant total de 14 000 €.

.../...

.../...

(délibération n°2022-152)

Le conseil communautaire,

Sur proposition de M. le Président,  
Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Vu le règlement des aides aux associations,  
Vu l'enveloppe de 50 000 € affectée au budget culture dans le budget primitif de la communauté de communes,  
Vu l'avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 24 juin 2022,  
Considérant que le projet présente un intérêt communautaire en termes de diffusion de la musique, et répond de ce fait aux enjeux identifiés dans le Projet de territoire en cours d'élaboration,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de contribuer au projet « Le Piano fait école » porté par l'association La Maison du piano historique à hauteur de 14 000 € pour le fonctionnement de cette nouvelle structure pour l'année scolaire 2022-2023 ;

DONNE DELEGATION au Président ou à l'un de ses Vice-présidents pour fixer les modalités de prise en charge, soit sous forme de subvention « aide au fonctionnement » dans le cadre du règlement d'attribution des aides aux associations, soit sur présentation de factures ;

RAPPELLE que le versement des subventions est conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture le : 22 JUL. 2022



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 12 juillet 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

**Date de la convocation : le mardi 5 juillet 2022**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant, Gilles BELLET  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare)  
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant, Christophe MELLET  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

-----

**Délibération n°2022-153**

**ENGAGEMENT DE LA CCBLP DANS UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET**

Depuis le 31/12/21, les anciens contrats enfance jeunesse (CEJ) ne sont plus en cours et une convention territoriale globale (CTG) doit s'y substituer pour l'ensemble du territoire EPCI. Une délibération est à prendre avant le 31 juillet 2022. Les communes concernées ont également eu à délibérer sur ce point.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Soutien à la Parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,
- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

.../...

(suite délibération n°2022-153)

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-144 approuvant les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et notamment la mise en œuvre de la compétence petite enfance ;

Vu la délibération n°2019-060 autorisant la signature de la CTG entre la CAF du Loiret et la Mutuelle Sociale Agricole, en cours jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2021-015 déclarant d'intérêt communautaire la participation de la communauté de communes aux actions en faveur des jeunes de la tranche d'âge 12-17 ans ;

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance sur notre territoire au 31 décembre 2021 et qu'il ne sera pas renouvelé,

Considérant la mise en place par la CAF de la possibilité pour les communes du territoire concernées d'intégrer par avenant la CTG en cours avec la communauté de communes, ce dispositif étant assorti de financements appelés « Bonus territoire » à l'échelle intercommunale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE la signature d'un avenant à la convention territoriale globale avec la CAF du Loiret,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 22 juillet 2022  
Le Président,  
Emmanuel RAT



The stamp is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE' around the perimeter. Inside the circle, it says '42 Rue. des Prés Gris' and '48230 BRIARE'. A blue ink signature is written over the stamp.

Date de mise en ligne : 25/7/2022

Certifié exécutoire : 22 JUL. 2022  
reçu en Sous-Préfecture le :